POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Dynacor est une société qui se consacre à l'achat et au traitement de minerai d'or provenant des mineurs artisanaux et à petite échelle (MAPE) et qui vend des métaux précieux. Elle s'engage en faveur du développement durable et assume la responsabilité de contribuer à la protection de l'environnement. À cet égard, nous nous engageons à:

1. Prévenir la pollution de l'environnement et protéger le milieu naturel, en utilisant nos ressources de manière appropriée afin de minimiser les impacts environnementaux significatifs de nos activités.
2. Identifier et gérer les risques et les opportunités environnementaux liés à nos activités afin de prévenir les incidents environnementaux et d'améliorer notre performance environnementale.
3. Respecter la législation environnementale en vigueur et les autres réglementations volontaires.
4. Promouvoir de bonnes pratiques environnementales dans notre chaîne d'approvisionnement et dans les communautés environnantes.
5. Fixer des buts et des objectifs pour contrôler et surveiller la conformité au moyen d'indicateurs de performance environnementale.
6. Protéger les zones à haute valeur de conservation (HVC) et les sites à haute teneur en carbone (HC) dans le cadre de nos activités.
7. Former le personnel à des pratiques environnementales responsables, développer et consolider une culture de la protection de l'environnement.
8. Améliorer en permanence notre système de gestion environnementale, avec la participation active de nos employés, afin d'améliorer nos performances environnementales.
9. Communiquer notre politique au sein de notre organisation et la mettre à la disposition de tous nos employés, sous-traitants, fournisseurs et autres parties prenantes.

Montréal, le 17 juin 2025
Version : 01

Jean Martineau
Président et Chef de la direction de Dynacor